

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Antifreeze CHB 5050

Date de révision: 27.06.2024

Code du produit: 796029

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

ADDINOL Antifreeze CHB 5050

UFI: JNK3-A9YS-R20Q-PPFM

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Produit réfrigérant. Antigel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société: ADDINOL Lube Oil GmbH
Gebäude 4609
Rue: Am Haupttor
Lieu: D-06237 Leuna
Téléphone: +49 (0) 3461 845-0
Téléfax: +49 (0) 3461 845-555
E-mail: info@addinol.de
Interlocuteur: Service technique
Internet: www.addinol.de
Service responsable: Service technique d'ADDINOL

Fournisseur

Société: ADDINOL Lube Oil France SAS
Rue: 30 bis Rue du Vieil Abrevoir
Lieu: F-78100 Saint-Germain-en-Laye
Téléphone: +33 661 83 73 58
E-mail: info@addinol.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence: numéro ORFILA (INRS) : +33 (0) 1 45 42 59 59**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

STOT RE 2; H373

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

éthanediol; éthylène glycol

Mention Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H373

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Antifreeze CHB 5050

Date de révision: 27.06.2024

Code du produit: 796029

Page 2 de 11

Conseils de prudence

| | |
|-----------|---|
| P101 | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. |
| P102 | Tenir hors de portée des enfants. |
| P260 | Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. |
| P301+P310 | EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. |
| P501 | Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée. |

Conseils supplémentaires

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

2.3. Autres dangers

- Ne pas laisser le produit épandu s'infiltrer dans le sol.
- Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants pertinents**

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|------------|---|--------------|------------------|---------------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) | | | |
| 107-21-1 | éthanediol; éthylène glycol | | | 40 - < 60 % |
| | 203-473-3 | 603-027-00-1 | | |
| | Acute Tox. 4, STOT RE 2; H302 H373 | | | |
| 29385-43-1 | Methyl-1H-benzotriazole | | | 0,3 - < 0,5 % |
| | 249-596-6 | | 01-2119979081-35 | |
| | Repr. 2, Acute Tox. 4, Aquatic Chronic 2; H361d H302 H411 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS | N° CE | Substance | Quantité |
|------------|---|-----------------------------|---------------|
| | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA | | |
| 107-21-1 | 203-473-3 | éthanediol; éthylène glycol | 40 - < 60 % |
| | dermique: DL50 = 10600 mg/kg; par voie orale: ATE = 500 mg/kg | | |
| 29385-43-1 | 249-596-6 | Methyl-1H-benzotriazole | 0,3 - < 0,5 % |
| | dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = ca. 720 mg/kg | | |

Information supplémentaire

Système de classification : la classification correspond aux listes CE actuelles complétées par des données de la littérature et des indications des entreprises.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Protection individuelle du premier sauveteur. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Changer les

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Antifreeze CHB 5050

Date de révision: 27.06.2024

Code du produit: 796029

Page 3 de 11

vêtements imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir.

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'ingestion provoque des nausées, des faiblesses et une atteinte du système nerveux central. Les symptômes suivants peuvent se manifester: Vertiges. Maux de tête. état semi-conscient. Désorientation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Mousse. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO₂). cétone. aldéhydes.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Eloigner toute source d'ignition. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Antifreeze CHB 5050

Date de révision: 27.06.2024

Code du produit: 796029

Page 4 de 11

Section 12: Informations écologiques

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser uniquement un outillage à protection antistatique (sans étincelles).

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Tenir à l'écart de: Comburant, fortes

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

température de stockage 5 - 40°C

Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire, Gel, forte chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit réfrigérant. Antigél. Indications détaillées: voir notice technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

| N° CAS | Désignation | ppm | mg/m ³ | f/cm ³ | Catégorie | Origine |
|----------|--------------------------|-----|-------------------|-------------------|--------------|---------|
| 107-21-1 | Ethylène glycol (vapeur) | 20 | 52 | | VME (8 h) | |
| | | 40 | 104 | | VLE (15 min) | |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Antifreeze CHB 5050

Date de révision: 27.06.2024

Code du produit: 796029

Page 5 de 11

Valeurs de référence DNEL/DMEL

| N° CAS | Désignation | | | |
|---------------------------------|-----------------------------|-------------------|------------|------------------------|
| DNEL type | | Voie d'exposition | Effet | Valeur |
| 107-21-1 | éthanediol; éthylène glycol | | | |
| Salarié DNEL, à long terme | | par inhalation | local | 35 mg/m ³ |
| Salarié DNEL, à long terme | | dermique | systémique | 106 mg/kg p.c./jour |
| Consommateur DNEL, à long terme | | par inhalation | local | 7 mg/m ³ |
| Consommateur DNEL, à long terme | | dermique | systémique | 53 mg/kg p.c./jour |
| 29385-43-1 | Methyl-1H-benzotriazole | | | |
| Salarié DNEL, à long terme | | par inhalation | systémique | 21,2 mg/m ³ |
| Salarié DNEL, à long terme | | dermique | systémique | 0,3 mg/kg p.c./jour |
| Consommateur DNEL, à long terme | | dermique | systémique | 0,01 mg/kg p.c./jour |
| Consommateur DNEL, à long terme | | par voie orale | systémique | 0,01 mg/kg p.c./jour |

Valeurs de référence PNEC

| N° CAS | Désignation | |
|---|-------------------------|--------------|
| Milieu environnemental | | Valeur |
| 29385-43-1 | Methyl-1H-benzotriazole | |
| Eau douce | | 0,008 mg/l |
| Eau douce (rejets discontinus) | | 0,086 mg/l |
| Eau de mer | | 0,02 mg/l |
| Sédiment d'eau douce | | 0,117 mg/kg |
| Sédiment marin | | 0,292 mg/kg |
| Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées | | 39,4 mg/l |
| Sol | | 0,0187 mg/kg |

Conseils supplémentaires

source:

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques. Normes DIN/EN : EN 166

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Normes DIN/EN : EN ISO 374

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: 480 min

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Épaisseur du matériau des gants: 0.7 mm.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Antifreeze CHB 5050

Date de révision: 27.06.2024

Code du produit: 796029

Page 6 de 11

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: 30 min

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Épaisseur du matériau des gants: 0.4 mm

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Changer les vêtements imprégnés. Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Protection respiratoire avec filtre contre les gaz et vapeurs organiques de type A - point d'ébullition > 65 ° C: A1: <1000 ppm; A2: <5000 ppm; A3: <10 000 ppm.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | | | |
|--|-------------------------|------------------------|-------------|
| L'état physique: | liquide | | |
| Couleur: | rouge - orange | | |
| Odeur: | caractéristique | | |
| Seuil olfactif: | non déterminé | | |
| Point de fusion/point de congélation: | non applicable | Testé selon la méthode | ASTM D 1120 |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 108 °C | | |
| Inflammabilité: | non déterminé | | |
| Limite inférieure d'explosivité: | non déterminé | | |
| Limite supérieure d'explosivité: | non déterminé | | |
| Point d'éclair: | 122 °C | DIN EN ISO 2719 | |
| Température d'auto-inflammation: | non déterminé | | |
| Température de décomposition: | non déterminé | | |
| pH-Valeur (à 20 °C): | 8,3 (50%) | ASTM D 1287 | |
| Viscosité cinématique: | non applicable | | |
| Hydrosolubilité: | facilement soluble. | | |
| Solubilité dans d'autres solvants | non déterminé | | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau: | non déterminé | | |
| Pression de vapeur: | non déterminé | | |
| Densité (à 20 °C): | 1,071 g/cm ³ | DIN 51757 | |
| Densité de vapeur relative: | non déterminé | | |
| Caractéristiques des particules: | non déterminé | | |

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**Dangers d'explosion
non déterminé

Température d'inflammation spontanée

solide:

gaz:

non déterminé

non déterminé

Propriétés comburantes

non déterminé

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Antifreeze CHB 5050

Date de révision: 27.06.2024

Code du produit: 796029

Page 7 de 11

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.2. Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer pour éviter une décomposition thermique.

Cf. chapitre 7 D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

10.5. Matières incompatibles

Réagit avec les: Comburant, fortes. Acide fort. Peroxydes. Chlorates.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO₂). cétone. aldéhydes.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) 1053 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

| N° CAS | Substance | | | | |
|------------|-----------------------------|--------------------|--------|---------------------|--------------------|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode |
| 107-21-1 | éthanediol; éthylène glycol | | | | |
| | orale | ATE 500 mg/kg | | | |
| | cutanée | DL50 10600 mg/kg | Lapin | GESTIS | |
| 29385-43-1 | Methyl-1H-benzotriazole | | | | |
| | orale | DL50 ca. 720 mg/kg | Rat | Study report (1983) | OECD Guideline 401 |
| | cutanée | DL50 > 2000 mg/kg | Lapin | Study report (1984) | OECD Guideline 402 |

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Antifreeze CHB 5050

Date de révision: 27.06.2024

Code du produit: 796029

Page 8 de 11

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (éthanediol; éthylène glycol)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

non applicable

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange non-testé.

| N° CAS | Substance | | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
|------------|-----------------------------------|----------------|-----------|--|---|--|
| 29385-43-1 | Methyl-1H-benzotriazole | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 55 mg/l | 96 h | Cyprinodon variegatus | Study report (2003) | other: The test procedure is based on te |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r 75 mg/l | 72 h | Raphidocelis subcapitata | Study report (1994) | OECD Guideline 201 |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 mg/l 15,8 | 48 h | other aquatic crustacea: Daphnia galeata | Environ Sci Pollut Res 19:1781-1790 (201) | OECD Guideline 202 |
| | Toxicité pour les crustacés | NOEC mg/l 18,4 | 21 d | Daphnia magna | Study report (1995) | other: "Daphnia Reproduction Test" of OE |

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit est partiellement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

| N° CAS | Substance | Log Pow |
|------------|-----------------------------|---------|
| 107-21-1 | éthanediol; éthylène glycol | -1,36 |
| 29385-43-1 | Methyl-1H-benzotriazole | 1,079 |

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Antifreeze CHB 5050

Date de révision: 27.06.2024

Code du produit: 796029

Page 9 de 11

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne doit pas être éliminé avec les déchets domestiques. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Code d'élimination des déchets - Produit

160114 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; véhicules hors d'usage de différents moyens de transport (y compris machines tous terrains) et déchets provenant du démontage de véhicules hors d'usage et de l'entretien de véhicules (sauf chapitres 13, 14, et sections 16 06 et 16 08); antigel contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -

14.4. Groupe d'emballage: -

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -

14.4. Groupe d'emballage: -

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -

14.4. Groupe d'emballage: -

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: -

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Antifreeze CHB 5050

Date de révision: 27.06.2024

Code du produit: 796029

Page 10 de 11

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** -**14.4. Groupe d'emballage:** -**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Unless specified otherwise, general measures for safe transport must be followed.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

Information supplémentaire

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

Directive 2004/42/CE relative à COV < 50% dans les vernis et peintures:

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,9,15.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

ADDINOL Antifreeze CHB 5050

Date de révision: 27.06.2024

Code du produit: 796029

Page 11 de 11

Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë

Repr: Toxicité pour la reproduction

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route; ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; ATE - Estimations de la toxicité aiguë; CAO - Compagnie aérienne cargo; CAS - Service des résumés chimiques; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NTP - Programme de toxicologie national; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Convention relative aux transports internationaux ferroviaires; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TDG - Transport des marchandises dangereuses; UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification | Procédure de classification |
|-----------------|-----------------------------|
| STOT RE 2; H373 | Méthode de calcul |

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)